

Législature 2021-2026

Séance du 27 mars 2024

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°76

Zone piétonne estivale 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a le plaisir de confirmer l'ouverture de la zone piétonne estivale du 29 mai 2024 (veille de la Fête Dieu) au 30 septembre 2024.

Cette zone piétonne prendra place à la Grand-Rue, du banc des Halles à l'impasse du Jardin du Cerf, y compris les places de parc situées à la Grand Rue 5, 7 et 9.

Ceci permettra de limiter le trafic routier entre le croisement de la rue du Musée et l'impasse du Jardin du Cerf qui sera exclusivement réservée aux ayants droit, à savoir les habitants de l'impasse et les commerçants de la rue.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Armand Villadoniga
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Samuel Ménétrey, Dicastère culture, tourisme et sécurité